Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

DECISION DU CSCA N° 42-19

14 juin 2019

Décision du CSCA n° 42-19 du 10 chaoual 1440 (14 juin 2019) relative au message publicitaire concernant la société « ORANGE TELECOM» diffusée par le service télévisuel « Al OULA » édité par la « société nationale de radio et de télévision » - SNRT [2]

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B [2] https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/42-19_2.pdf